



COMMUNE DE MILVIGNES

Point No 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de trois crédits complémentaires pour l'équipement et la remise en état de la Rue de la Pacotte à Auvernier

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil général d'Auvernier a voté en 2009 un crédit cadre pour la réalisation du PGEE de l'entier du vieux village. Les 3 premières étapes sont maintenant terminées. Il reste encore à réaliser la dernière et 4^e étape à la rue de la Pacotte. D'une longueur totale de 180 mètres, cette ultime étape, dont la planification est arrêtée, pourra débiter dès que les crédits relatifs aux infrastructures complémentaires auront été avalisées par votre autorité, à l'échéance du délai référendaire.

Le Conseil Communal souhaite profiter de l'opportunité de ces importants travaux pour réaliser une économie de groupage afin d'assainir et compléter les équipements de cette route.

Ce crédit additionnel d'un total de **Fr. 585'000.-** (hors TVA) se divise de la façon suivante :

- 1) Renforcement du réseau électrique et installation d'une nouvelle armoire pour **Fr. 148.000.-** (dont Fr. 7500.- de divers et imprévus) avec liaisons de l'éclairage public pour **Fr. 36.000.-** (dont Fr. 2500.- de divers et imprévus) ; (voir rapport détaillé annexé)
- 2) Mise à jour du réseau d'eau potable et amélioration de la défense incendie pour **Fr. 189'000.-** (dont Fr. 7000.- de divers et imprévus) ; (voir rapport détaillé annexé)
- 3) Réfection de la chaussée et amélioration de l'écoulement des eaux de surface pour **Fr. 197'000.-** (dont Fr. 13.000.- de divers et imprévus) ; (voir rapport détaillé annexé)
- 4) Le solde représente les frais de géomètre pour **Fr. 15'000.-**.

Les 3 crédits (points 1 à 3) seront votés séparément.

Les sommes indiquées ont déjà été négociées, ce qui permettra d'inclure immédiatement ces travaux dans le chantier du PGEE, après leur acceptation par votre autorité. Le but étant de réaliser l'ensemble du chantier dans cette rue d'ici à cet été.

Le Canton, propriétaire d'une faible portion de cette route intercommunale en travaux (40 mètres), n'entre pas en matière pour des subventions, car ces équipements supplémentaires sont à bien plaider dans les routes cantonales et pour le seul usage de la Commune. A noter toutefois, que le Canton versera des subventions pour le PGEE.

Aussi le Conseil communal, tout en regrettant que ces 3 crédits n'aient pas été indiqués et pris en compte dans le plan d'investissements soumis au Conseil général du 17.12.12, vous remercie de les accepter afin de pouvoir débiter la globalité de ce chantier au plus vite.

Le Conseil communal

Colombier, le 2 avril 2013

Demande de crédit pour le renforcement du réseau électrique secteur Pacotte et l'installation d'une nouvelle armoire électrique

Dans le cadre de la réalisation du PGEE du vieux village d'Auvernier, il a été évalué les opportunités de renforcement des infrastructures techniques. En effet, le cas échéant, il est opportun de pouvoir profiter de synergies au niveau des travaux, l'ouverture de la chaussée se faisant par endroits sur pratiquement toute la largeur de celle-ci.

Auvernier a choisi en 2007 de rester propriétaire de son réseau électrique. A la Pacotte, l'alimentation électrique se fait selon les normes des années 50 : Le câble principal, qui date de cette époque, raccorde « en rateau » les immeubles bordant la rue. Celui-ci contient également une ligne secondaire dédiée à l'éclairage public (EP).

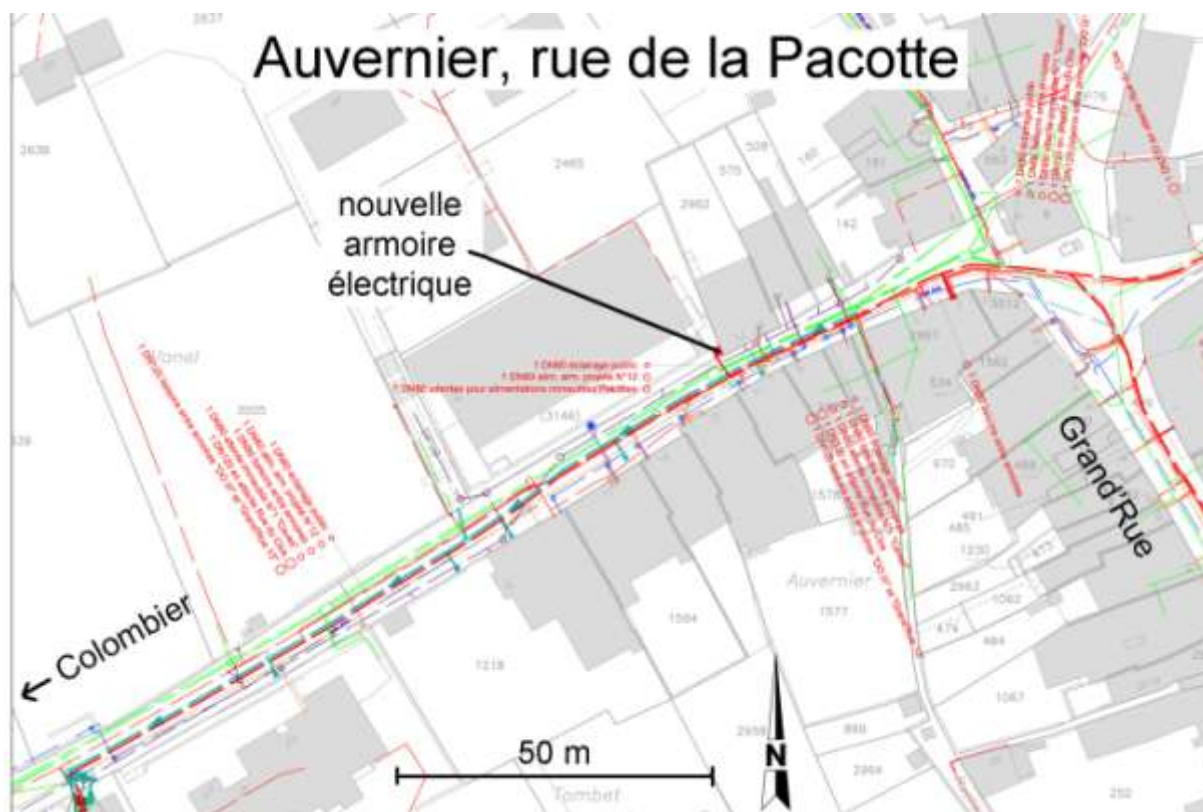
Cet état de fait présente plusieurs points faibles. Les dérivations d'immeubles, basées sur des boîtiers étanches raccordés sur le câble principal, sont autant de points faibles pouvant générer des court-circuits. En cas de problème, tous les immeubles raccordés sur le même câble sont privés d'électricité. De plus, les travaux de génie civil s'avèrent vite onéreux en cas d'intervention.

Dans le cadre de la Pacotte, il ne s'agit pas de remplacer l'alimentation électrique dans sa totalité. A ce jour, celle-ci donne encore entière satisfaction. Il s'agit d'anticiper le futur en posant les tubes en PVC qui permettront d'alimenter chaque immeuble individuellement (distribution en étoile) depuis l'emplacement d'une nouvelle armoire électrique située au nord de la Pacotte. Les tubes seront posés jusqu'au pied des immeubles, voire à l'intérieur de ceux-ci, si par exemple, l'introduction d'eau potable devait être renouvelée en même temps.

La nouvelle armoire électrique sera par contre déjà raccordée au réseau.

La mise à jour de la totalité des infrastructures souterraines au niveau de la Pacotte présente un avantage de taille: Le revêtement bitumeux, qui devra être refait à neuf, sera de meilleure qualité et durera bien plus longtemps s'il n'y a plus d'interventions de génie civil par la suite.

Il s'agira aussi de profiter de l'ouverture de la chaussée pour poser 2 tubes en PE de 120 mm pour le réseau basse tension (BT) en prévision du renforcement futur du réseau ainsi qu'un tube PE de 80 mm pour la mise à jour future de l'alimentation de l'éclairage public. Ces travaux correspondent au prolongement des nouveaux tubes déjà posés dans la Grand'Rue. Le vieux village bénéficiera ainsi dans son entier de 2 tubes en attente dans le sous-sol.



Les traits fins représentent les infrastructures techniques existantes, les traits en gras celles à venir. En rouge, les nouveaux tubes de PE pour l'alimentation électrique du réseau du village (les données du plan diffèrent légèrement de celles de la demande de crédit, car il s'agit de données non finalisées).

La présente demande de crédit est complémentaire à la demande de crédit pour l'eau potable et la défense incendie présentée conjointement.

Le crédit se compose de:

	Montant Hors Taxes
Travaux électriques, installation d'une nouvelle armoire au Vanel et de son raccordement au réseau	CHF 53'000.00
pose de tubes 2x120 mm DN, Eclairage public, pose de tubes de 80 mm DN sur une section de 180 m	CHF 36'000.00
Génie civil et réfection chaussée	CHF 95'000.00
Total	CHF 184'000.00

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit et l'arrêté ci-après.

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 30 avril 2013,
vu un rapport du Conseil communal du 2 avril 2013,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 198'720.- est mis à disposition du Conseil communal pour le renforcement du réseau électrique secteur Pacotte et l'installation d'une nouvelle armoire électrique.

Article 2.- La dépense sera portée au compte I860.501.103 et amortie au taux de 3%.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La présidente :

V. Schindler

Le secrétaire :

Ph. Bärflus

Demande de crédit pour la mise à jour du réseau d'eau potable secteur Pacotte et amélioration de la défense incendie

Dans le cadre de la réalisation du PGEE du vieux village d'Auvernier, il a été évalué les opportunités de renforcement des infrastructures techniques. En effet, le cas échéant, il est opportun de pouvoir profiter de synergies au niveau des travaux, l'ouverture de la chaussée se faisant par endroits sur pratiquement toute la largeur de celle-ci.

Eau potable

A la Pacotte, l'alimentation en eau date des années 1972/1973. En fonte ductile, les conduites sont à mi-vie, leur remplacement se faisant usuellement après 70-80 ans de service.

Si l'on pourrait encore conserver ces conduites, un problème majeur se situe aux niveau des vannes de prises des alimentations des immeubles. Les vannes, qui sont aussi en fonte, et qui n'ont pour la plupart jamais été utilisées, sont rouillées et grippées. Les tiges de vannes, d'une longueur d'un mètre, se cassent facilement lorsqu'on doit forcer pour manoeuvrer les vannes. Les réparations sont coûteuses, l'ouverture de la chaussée étant conséquent pour remplacer la vanne défectueuse.

Face à cette problématique, le remplacement de ces conduites et de ces vannes par des éléments en PE représente la solution de choix, en particulier sur le très long terme. En effet, les ruptures sur des conduites en PE sont inexistantes, leur étanchéité est totale (absence de joints), et leur durée de vie n'a pas encore pu être établie à ce jour (vraisemblablement bien plus de 100 ans). De plus, les vannes en PE ne peuvent pas se gripper.

Le diamètre intérieur des nouvelles conduites sera augmenté de 100 à 125 mm, afin de mieux répondre aux impératifs de la défense incendie.

Défense incendie

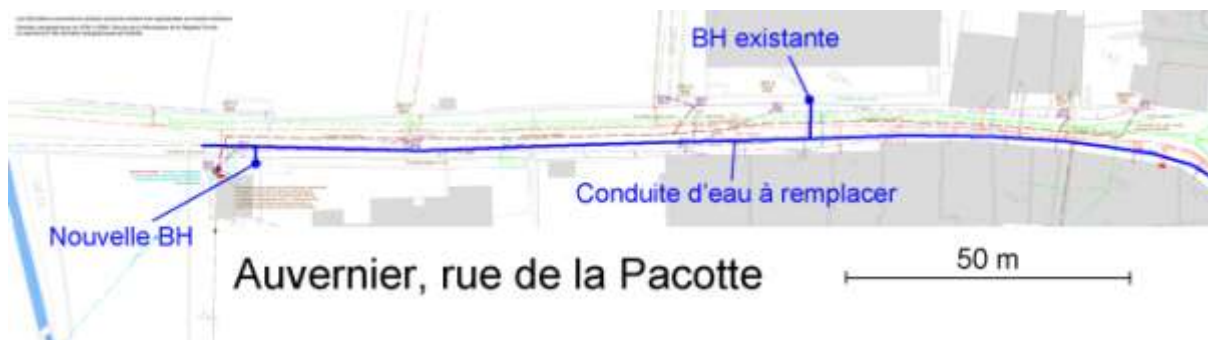
La Pacotte ne compte qu'une seule borne hydrante (BH) souterraine. Concept en vogue dans les années 80, celui-ci est aujourd'hui abandonné au profit de BH aériennes.

La raison est que l'accès aux BH souterraines n'est pas toujours garanti. Soit des véhicules stationnés dessus en empêchent l'accès (cause la plus fréquente), soit le gel empêche parfois d'ouvrir le couvercle de protection.

L'emplacement de la BH existante sera légèrement modifié pour la rendre plus accessible à la défense incendie.

Une nouvelle BH sera installée à proximité du transformateur électrique (voir schéma ci-dessous), 90 mètres plus à l'ouest que la BH existante. En effet, la défense incendie ouest de la Pacotte et de ses environs est aujourd'hui insuffisante.

Les emplacements exacts des 2 nouvelles BH seront déterminés en fonction de la configuration des lieux.



La mise à jour de la totalité des infrastructures souterraines au niveau de la Pacotte présente un avantage de taille: Le revêtement bitumeux, qui devra être refait à neuf, sera de meilleure qualité et durera bien plus longtemps s'il n'y a plus d'interventions de génie civil par la suite.

La présente demande de crédit est complémentaire à la demande de crédit pour les infrastructures électriques présentée conjointement.

Le crédit se compose de:

	Montant Hors Taxes
Réfection eau potable y compris branchements des particuliers	CHF 82'500.00
Défense incendie, 2 nouvelles bornes hydrantes	CHF 15'500.00
Génie civil et réfection chaussée	CHF 91'000.00
Total	CHF 189'000.00

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit et l'arrêté ci-après.

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 30 avril 2013,
vu un rapport du Conseil communal du 2 avril 2013,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 204'120.- est mis à disposition du Conseil communal pour la mise à jour du réseau d'eau potable secteur Pacotte et amélioration de la défense incendie.

Article 2.- La dépense sera portée au compte 1700.501.102 et amortie au taux de 5 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

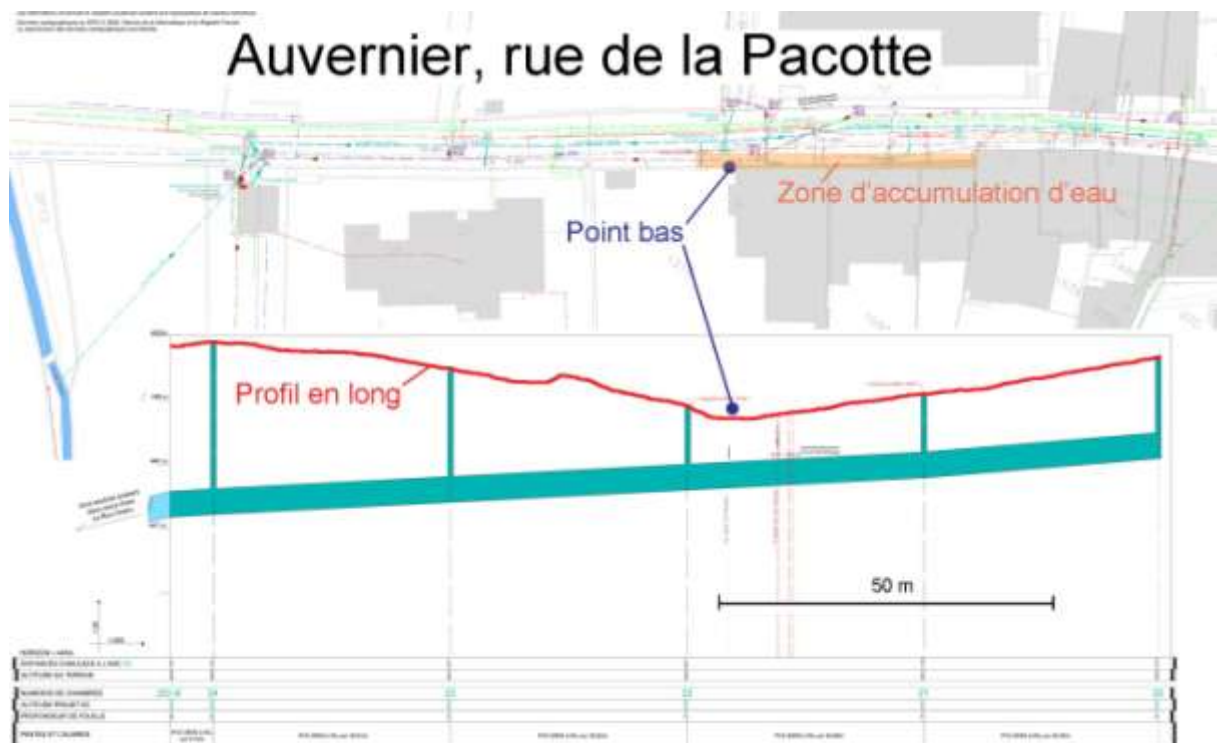
Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
La présidente : Le secrétaire :
V. Schindler Ph. Bärflüss

Demande de crédit pour la réfection de la chaussée secteur Pacotte

La réalisation du PGEE ainsi que la mise à jour des infrastructures techniques à la Pacotte auront un impact important sur l'état futur de la chaussée, les travaux nécessitant par endroits son ouverture sur toute sa largeur.

Il y a actuellement un problème d'écoulement des eaux claires à la Pacotte, le point bas de la rue (cf schéma ci-dessous) se situant à la mi-longueur de celle-ci. Cela a pour conséquence une accumulation d'eau côté sud en cas de fortes averses. Des infiltrations ponctuelles d'eau ont déjà eu lieu chez les particuliers. Tout l'écoulement, et par conséquent



aussi la pente de cette portion de rue, est à revoir.

Une faible pente d'écoulement des eaux claires ne simplifie pas l'évacuation de celles-ci de la zone d'accumulation

Une correction de l'assiette de la chaussée (qui implique de facto la réfection du caisson) n'est pas à exclure en fonction des difficultés rencontrées. Le gendarme couché de la Pacotte sera aussi refait dans sa totalité lors des travaux, n'étant pas conforme aux normes en vigueur. Un crédit pour sa réfection a déjà été accordé en 2012.

Cette demande de crédit sert d'abord à anticiper les problèmes à venir. Refaire la chaussée de la Pacotte en totalité n'est pas un but en soit. Si la question d'une réfection totale de la chaussée devait se poser, il faudra pouvoir réagir durant les travaux. La procédure d'une demande de crédit ordinaire ne pourra être appliquée en raison des délais trop longs. En 2011 aux Fontenettes, lors de travaux semblables liés au PGEE, il a fallu finalement refaire la totalité de la chaussée alors que l'on espérait l'éviter au départ.

La présente demande de crédit est à considérer comme une « réserve ». Vraisemblablement seule une partie de celle-ci sera utilisée. Son acceptation permettra de terminer sereinement le PGEE du vieux village d'Auvernier en faisant face à tous les cas de figure qui pourraient se présenter.

La présente demande est complémentaire aux 2 demandes de crédit pour les infrastructures présentées conjointement.

Le crédit se compose de:

	Montant Hors Taxes
Elimination et évacuation du revêtement existant	CHF 49'100.00
Nouveau caisson de route	CHF 51'960.00
Pose de 2 couches d'enrobé et mise à niveau des regards	CHF 65'200.00
Direction des travaux	CHF 17'740.00
Divers et imprévus 8%	CHF 13'000.00
<i>Sous-total</i>	<i>CHF 197'000.00</i>
Frais de géomètre	CHF 15'000.00
Total	CHF 212'000.00

Le montant du crédit demandé tient compte des différents imprévus. La possibilité d'engager ce crédit s'éteint avec la fin des travaux du PGEE.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit et l'arrêté ci-après.

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 30 avril 2013,
vu un rapport du Conseil communal du 2 avril 2013,

a r r ê t e :

Article premier. - Un crédit de Fr. 228'960.- est mis à disposition du Conseil communal pour la réfection de la chaussée à la rue de la Pacotte à Auvernier.

Article 2. - La dépense sera portée au compte I620.501.101 et amortie au taux de 5 %.

Article 3. - Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

La présidente :
V. Schindler

Le secrétaire :
Ph. Bärfuss